

WILAYA DE SETIF
DAIRA DE AIN AZEL
COMMUNE DE AIN AZEL

Mise en Demeure N° 01

Le président de L'APC de Ain Azel (son siège sis à la cité Hamouda — rue Daoud Salah commune de Ain Azel)

Annonce un Mise en demeure N° 01 à : SARL SENOUCI ROROLINO

Adresse à la Cité Arbaoui AIN AZEL Sétif

Bénéficiaire d'un Marché a Commande N°: 03/2024 du 24/01/2024.

Décision n° : 58/2026 du : 04/02/2026 comprend le renouvellement d'un Marché a Commande N°: 03/2024 du 24/01/2024

Intitulé du projet : Approvisionnement des cantines scolaires en matière alimentaire pour l'année 2024 lot 02 : légumes et Fruits lot 05 : Viande Rouge et blanche et œufs

Suite de la correspondance du responsable de la gestion des restaurants scolaires de la commune d'Ain Azel n°1382 du 11/02/2026, qui précise que vous Fournir l'orange de mauvaise qualité

Suite de la correspondance du responsable de la gestion des restaurants scolaires de la commune d'Ain Azel n°1383 du 12/02/2026, qui précise que vous n'avez pas Fournir l'orange a l'école ketfi chelali

Suite de la correspondance du responsable de la gestion des restaurants scolaires de la commune d'Ain Azel n°1419 du 16/02/2026, qui précise que fourni la viande blanche pour les cantines scolaires

Suite de la correspondance du responsable de la gestion des restaurants scolaires de la commune d'Ain Azel n°1458 du 17/02/2026, qui précise que fourni la viande rouge pour les cantines scolaires

Suite à Votre non-respect des termes et conditions du Marché a Commande susvisé par votre entreprise

Est mise en demeure N°01 pour: SARL SENOUCI ROROLINO

Dans le cas où vous ne respecteriez pas les termes et les conditions du marché a Commande mentionnées ci-dessus, à compter de la date d'émission du présent avis, des mesures légales en vigueur en la matière seront prises à votre encontre.

Président de l'APC

Nadji Sayah